

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 23 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 23 FEVRIER 2026 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – GREFFIER – MAURY – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absents excusés : Mmes SANCHEZ – SALANDINI – FOURES – BELUCHE.

M. COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire sollicite ses collègues pour qu'une minute de silence soit réalisée en souvenir de leur collègue Janine POUSSE, décédée récemment et qui s'est investie pleinement dans le Conseil.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE.

En préambule, M. le Maire informe ses collègues, qu'en raison d'une panne informatique du Service de Gestion Comptable, le projet de Compte Financier Unique n'a pas pu être contrôlé et validé.

De ce fait, le Compte Financier Unique établi par la commune ne peut être approuvé.

Il propose à ses collègues que ce dernier soit présenté mais ne sera approuvé que lors du prochain conseil municipal avec d'éventuelles modifications.

Il communique les éléments financiers concernant le fonctionnement et l'investissement :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses.....	1.005.866.00 €	Dépenses	483.739.00 €
Recettes.....	1.257.858.00 €	Recettes.....	701.846.00 €
Résultats	+ 251.992.00 €		+ 218.107.00 €

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026.

Afin de ne pas pénaliser les associations dans leurs activités, compte tenu du retard qui sera pris par le vote du budget 2026 en raison des élections municipales, M. le Maire propose d'approuver les subventions pour l'année 2026.

Il indique que la décision porte sur la validation du montant mais que le versement ne sera effectué qu'après présentation de l'attestation d'assurance et du bilan financier.

Le montant total alloué aux associations communales, à la Prévention Routière et à la Chambre des métiers, pour l'année 2026, s'élève à 14 550 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- UTC : INVESTISSEMENT 2026.

Pour les mêmes raisons que la décision prise pour les subventions, M. le Maire propose à ses collègues l'approbation d'un devis concernant la pose de sanitaires sur des emplacements tentes du terrain de camping « Le Moulin de Sainte Anne » pour un montant de 26 950 € H.T.

Ces installations permettront la desserte de quatre emplacements.

Ces équipements vont dans le sens d'une nouvelle demande de la part des vacanciers.

Il rappelle que ce montant correspond à l'affectation de crédits prévus sur chaque budget communal correspondant au montant du loyer soit environ 30 000 €.

Ces travaux sont indispensables afin d'être réalisés avant l'ouverture du camping.
Accord unanime du Conseil Municipal.

- CENTRE MEDICAL : AVENANT N° 1 MAITRISE D'OEUVRE.

M. le Maire rappelle à ses collègues que le contrat de maîtrise d'œuvre passé avec M. PAULY, architecte, a été approuvé par délibération n° 81/2021, sur les bases de l'estimation prévisionnelle du projet d'extension du centre médical.

La consultation des entreprises et le choix ont permis d'établir l'estimation définitive des travaux qui s'élèvent à 371 473.19 € H.T.

Aussi, il y a lieu de réactualiser le montant des honoraires de M. PAULY, architecte.

Il dépose sur le bureau le projet d'avenant d'un montant de 15 425.22 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant.

- ACQUISITION DE PLEIN DROIT BIENS VACANTS ET SANS MAITRE.

M. AZEMA chargé de ce dossier rappelle à ses collègues la décision prise par ces derniers d'engager une procédure permettant à la commune de récupérer les biens vacants et sans maître.

Il indique que trois dossiers ont été préparés par un cabinet d'études mandaté par la mairie.

Ils portent sur des friches et des sols de deux rues du village.

Il a été constaté qu'il n'y a pas de succession et que la commune peut en devenir propriétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord et mandate le Maire pour signer les actes administratifs qui seront établis.

- CREATION LOCAL ATTENANT BATIMENT TECHNIQUE : DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE.

M. le Maire rappelle à ses collègues l'embauche prochaine d'un ASVP.

Il indique qu'actuellement aucun local n'est disponible pour permettre à ce futur agent d'exercer ses missions dans de bonnes conditions.

Il propose la construction d'un bureau d'une superficie d'environ 60 m² sur le site du bâtiment des services techniques et présente le dossier préparé par M. Raymond PAULY, architecte.

Afin de lancer la procédure, il y a lieu de déposer un permis de construire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- CREATION D'UN EMPLOI ASVP, CONTRACTUEL, 6 MOIS.

M. le Maire rappelle à ses collègues toutes les démarches établies en liaison avec la commune de Pépieux pour la création d'un emploi ASVP.

M. COULONVAL, chargé de ce dossier précise toutes les conditions de cette embauche.

Ce recrutement nécessite la création d'un emploi.

Il rappelle que ce contrat sera, dans un premier temps, à durée déterminée pour une période de 6 mois.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- CREATION D'UN EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE, CONTRACTUEL, 6 MOIS.

Dans le cadre du remplacement d'un agent du service technique qui fait valoir ses droits à la retraite dans le courant de l'année, il a été acté une démarche de remplacement qui passe par un stage de formation avec France Travail qui s'est déroulé du 02 janvier au 03 mars 2026.

A l'issue de cette formation, il y a lieu de confirmer la démarche par l'établissement d'un contrat de travail, sur le grade adjoint technique contractuel pour une durée de 6 mois.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité donne son accord (2 voix contre).

- POUR INFORMATION.

M. le Maire indique à ses collègues que la Protection Sociale Complémentaire proposée lors du dernier conseil a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 25.

Le Maire,

Alain MARTY

